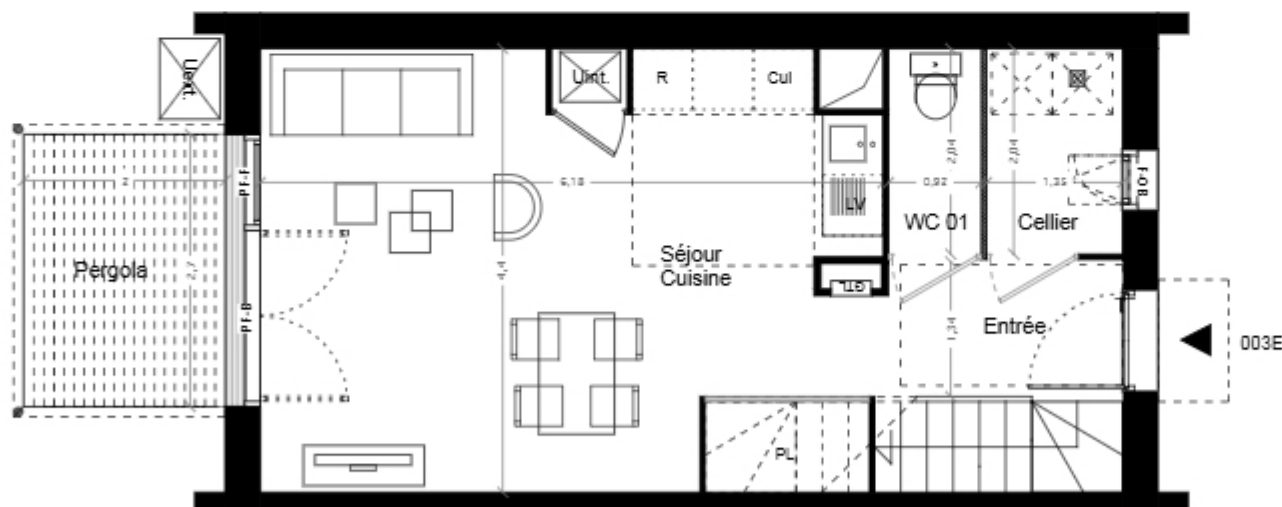




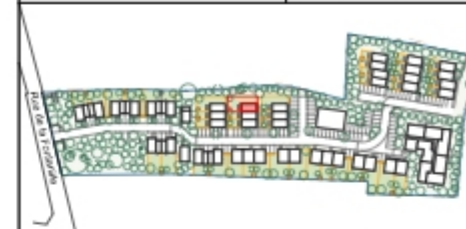
Plan de l'étage



Plan du rez-de-chaussée

DOMAINE
DE FONTANILLE
13 Rue de la Fontanille
33 290 PAREMPUYRE

QUARTUS
LA VILLE AVEC VUE SUR DEXAM



RDC/R+1

003E

T3



Surface habitable	
Entrée	3,4
Séjour/cuisine	26,2
WC 01/cellier	4,8
Salle de bain	3,6
WC 02	1,9
Chambre 1	11,8
Chambre 2	10,3
Sas	5,0

Total surface habitable	67,0
-------------------------	------

Surface annexe	
Pergola	5,4
Jardin (pergola comprise)	106,9
Total surface annexe	112,3

LÉGENDE

F	fenê
S	sanit
Ta	terras
OS	osier
PC	porte-fenê
VR	volet roulant
PV	porte-vo
SS	sa
SC	sa
PL	placard
LL	lave-linge
LV	lave-vaisselle
R	four
PE	poêle
GR	g



Nota : Des modifications mineures ou des aménagements de détails, nécessaires pour des raisons d'ordre technique ou administratif peuvent être apportés aux plans. Une différence de 5% sur les surfaces en les côtes sera considérée comme admissible (tolérance d'exécution). Dans les cuisines, les indications telles que LL, LV, R, etc... sont représentées pour définir l'emplacement des appareils électroménagers, et du mobilier n'est pas prévu dans la prestation due.



Echelle 1/75ème

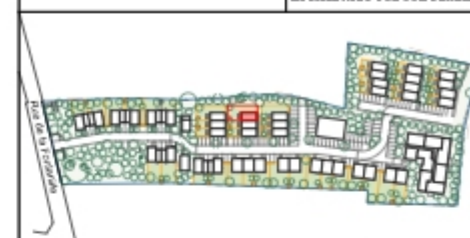


INDICE
B

DATE
14/04/2025

OBJET
2ème édition

DEMANDÉ PAR



RDC 003E T3

Surface habitable	
Entrée	3,4
Séjour/cuisine	26,2
WC 01/cellier	4,8
Salle de bain	3,6
WC 02	1,9
Chambre 1	11,8
Chambre 2	10,3
Sas	5,0

Total surface habitable	67,0
-------------------------	------

Surface annexe	
Pergola	5,4
Jardin (pergola comprise)	106,9
Total surface annexe	112,3

LÉGENDE

F	fenê
S	sanit
Fa	fenê
OS	escalier
PC	porte-fenê vitré
VR	volet roulant
PV	porte-vue séparé
SS	saïche sanitaire
SC	porte-croq
PL	placard
LL	lave-linge
LV	lave-vaisselle
CU	four et plaque de cuisson
R	réfrigérateur
PS	persienne coulissante
QTL	tableau électrique
	gâche technique
	accès amovible
	accessibilité PMR



Nota : Des modifications mineures ou des aménagements de détails, nécessaires pour des raisons d'ordre technique ou administratif peuvent être apportés aux plans. Une différence de 5% sur les surfaces en les côtes sera considérée comme admissible (tolérance d'exécution). Dans les cuisines, les indications telles que LL, LV, R, etc... sont représentées pour définir l'emplacement des appareils électroménagers, et du mobilier n'est pas prévue dans la prestation due.

		INDICE	DATE	OBJET	DEMANDÉ PAR
		B	14/04/2025	2ème édition	

Plan du rez-de-chaussée

